

19 fév 2025 -22:07

NIS2: un catalyseur pour renforcer la cybersécurité et le signalement des incidents par les entreprises

Depuis l'entrée en vigueur de la loi NIS2 en octobre de l'année dernière, 1224 organisations issues de secteurs critiques se sont déjà enregistrées auprès du Centre pour la Cybersécurité Belgique (CCB). Au cours de cette période, le nombre de notifications de cyberincidents a augmenté de 50%.

La cybercriminalité devrait exploser dans les années à venir. La nouvelle directive européenne sur la sécurité des réseaux et de l'information (NIS2) vise à améliorer la cybersécurité et la résilience des services essentiels et clés dans des secteurs bien définis au sein de l'UE.

Un rôle de pionnier

La Belgique a été le premier État membre européen à mettre en œuvre intégralement la nouvelle directive NIS2. A ce jour, la moitié des États membres de l'UE doivent encore la transposer en droit national.

Les organisations belges soumises à NIS2 disposent jusqu'au 18 mars 2025 pour effectuer leur enregistrement réglementaire sur la plateforme dédiée atwork.safeonweb.be et mettre en œuvre des mesures de sécurité.

Qui s'est déjà enregistré aujourd'hui?

Quelque 1224 organisations issues de secteurs critiques tels que l'énergie, les transports, les soins de santé, l'infrastructure numérique, les pouvoirs publics, l'industrie manufacturière, etc. se sont déjà enregistrées aujourd'hui. Ce qui signifie que plus de la moitié des organisations relevant du champ d'application de la loi NIS2 doivent encore s'enregistrer.

Au cours du dernier trimestre 2024, le CCB a reçu 116 notifications de cyberincidents. À titre de comparaison, au cours de la même période de l'année précédente, 74 incidents avaient été signalés. Cette progression représente une hausse de 50% depuis l'instauration de l'obligation de notification des incidents.

« Ces résultats sont conformes à nos attentes et renforcent notre compréhension du paysage des menaces », indique Miguel De Bruycker, directeur général du Centre pour la Cybersécurité Belgique. « Nous nous attendons à ce que le nombre d'enregistrements d'entités NIS2 et de notifications d'incidents ou de cybermenaces augmente encore d'ici le 18 mars. Les organisations belges déploient des efforts considérables pour renforcer leur niveau de cybersécurité. »

Une organisation enregistrée en vaut 2

Les entités NIS2 ne sont pas les seules à pouvoir s'enregistrer. L'enregistrement offre également de nombreux avantages à toutes les autres organisations. Les organisations enregistrées bénéficient d'un accès gratuit aux services suivants:

- Alertes sur les cybermenaces: ce système aide les organisations à enquêter sur les cybermenaces potentielles sur leur réseau et à les atténuer en recevant des notifications sur les vulnérabilités et les

infections.

- Rapport d'analyse rapide: les organisations peuvent recevoir un rapport qui donne un aperçu des faiblesses en matière de sécurité et des possibilités d'amélioration.
- Auto-évaluation: grâce à un bref questionnaire, les organisations peuvent identifier des faiblesses et recevoir des recommandations ciblées.
- Modèles de politique : des *policy templates* de cybersécurité prêtes à l'emploi.

Reconnaissance internationale

Lors de la Conférence sur la cybersécurité de Bucarest, la Roumanie a décidé de conclure un partenariat avec la Belgique. L'Irlande prend également des mesures dans ce sens. Grâce à ce partenariat, le cadre des CyberFondamentaux (CyFun®) pourra être soumis à la Coopération européenne pour l'accréditation (EA) en vue d'une reconnaissance internationale plus large. Il présente des avantages pour les entreprises internationales, car les certificats seront automatiquement reconnus dans tous les pays participants. D'autres pays devraient suivre l'exemple de la Roumanie et de l'Irlande.

Centre pour la Cybersécurité Belgique
Rue de la Loi 18
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.ccb.belgium.be>

Michele Rignanese
Porte-parole(NL/FR/E)
+32 (0)477 38 87 50
michele.rignanese@ccb.belgium.be

Katrien Eggers
Porte-parole(NL/FR/E)
+32 485 76 53 36
katrien.eggerts@ccb.belgium.be